

VILLA NOAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



Pascale Mussard
Présidente
Association villa Noailles

VILLA NOAILLES

Association loi 1901

Siège social : Villa Noailles - Montée de Noailles
83400 HYERES

RCS : 422 374 728

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A la collectivité des Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLA NOAILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le point n°3 de la note "Autres éléments significatifs" des faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans le paragraphe "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", la note "Autres éléments significatifs" de l'annexe des comptes annuels fait état des raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'établissement du budget de trésorerie qui conditionne le respect du principe de continuité d'exploitation par votre Association et qu'une information appropriée est donnée dans l'annexe à ce sujet.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

En application de la loi L.821-57 du Code de Commerce, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions légales, nos rapports n'ont pu être mis à la disposition des membres dans les délais légaux en raison de la réception tardive des comptes annuels et des autres documents adressés aux membres.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et le 31/12/2023 ainsi que notre rapport sur ces comptes n'ont pas été publiés sur le site internet de la Direction de l'Information Légale et Administrative conformément aux dispositions du décret n°2009-540 du 14 mai 2009.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 aout 2025
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

Bilan Asso ANC N° 2018-06 (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	595,00		595,00	595,00
Immobilisations corporelles				
Constructions	852 329,10	383 312,82	469 016,28	513 611,53
Installations techniques, matériel et outillage	35 344,35	29 299,14	6 045,21	7 600,92
Autres immobilisations corporelles	1 661 608,91	446 802,92	1 214 805,99	1 196 394,73
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	3 166,25		3 166,25	3 166,25
Autres immobilisations financières	24 369,85		24 369,85	15 839,85
Total I	2 577 413,46	859 414,88	1 717 998,58	1 737 208,28
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Produits intermédiaires et finis	551 476,79	439 715,04	111 761,75	104 503,75
Marchandises	52 739,00		52 739,00	44 462,00
Avances et acomptes versés sur commandes	2 000,00		2 000,00	12 222,00
Créances				
Autres créances	1 246 300,91	72 200,77	1 174 100,14	1 536 538,40
Divers				
Valeurs mobilières de placement	22,00		22,00	22,00
Disponibilités	250 183,30		250 183,30	36 925,78
Charges constatées d'avance				11 457,38
Total II	2 102 722,00	511 915,81	1 590 806,19	1 746 131,31
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 680 135,46	1 371 330,69	3 308 804,77	3 483 339,59

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	970 337,42	970 337,42
Autres fonds propres sans droit de reprise	970 337,42	970 337,42
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	-1 508 159,14	-849 440,30
Excédent ou déficit de l'exercice	-877 478,22	-658 718,84
Situation nette (sous-total)	-1 415 299,94	-537 821,72
Subventions d'investissement	208 268,43	230 017,17
Total I	-1 207 031,51	-307 804,55
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	297 251,25	94 855,59
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	297 251,25	94 855,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 398 908,52	2 978 296,67
Dettes fiscales et sociales	236 496,51	425 991,88
Autres dettes	384 000,00	292 000,00
Produits constatés d'avance	199 180,00	
Total IV	4 515 836,28	3 791 144,14
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 308 804,77	3 483 339,59

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services	296 704,39	205 171,96
Ventes de biens	296 704,39	205 171,96
Produits de tiers financeurs	3 670 652,00	3 788 350,00
Concours publics et subventions d'exploitation	3 670 652,00	3 788 350,00
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	2 461,55	1 807,75
Autres produits	2 598 574,83	3 551 842,58
Total I	6 568 392,77	7 547 172,29
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	186 802,56	114 084,29
Variations de stock	-8 277,00	50 354,44
Autres achats et charges externes	5 292 426,64	6 138 824,26
Aides financières	20 000,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	93 718,62	95 215,41
Salaires et traitements	1 282 904,71	1 364 535,42
Charges sociales	402 243,84	418 512,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	232 746,80	97 354,00
Autres charges	31 871,39	50 874,07
Total II	7 534 437,56	8 329 754,19
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-966 044,79	-782 581,90
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		15,25
Autres intérêts et produits assimilés	8,64	6,94
Total III	8,64	22,19
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	27 309,70	25 613,88
Différences négatives de change	72,15	
Total IV	27 381,85	25 613,88
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-27 373,21	-25 591,69
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-993 418,00	-808 173,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	195 019,75	131 844,15
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	21 750,74	28 587,83
Total V	216 770,49	160 431,98
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	100 612,31	10 977,23
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	218,40	
Total VI	100 830,71	10 977,23
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	115 939,78	149 454,75
Total des produits (I + III + V)	6 785 171,90	7 707 626,46
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	7 662 650,12	8 366 345,30
EXCEDENT OU DEFICIT	-877 478,22	-658 718,84
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	369 015,57	233 485,47
TOTAL	369 015,57	233 485,47
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

CDR Asso ANC N°2018-06 (CEG)

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Mise à disposition gratuite	369 015,57	233 485,47
TOTAL	369 015,57	233 485,47

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : VILLA NOAILLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 308 805 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 877 478 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet :

La programmation et la gestion de la villa Noailles, centre des arts.

La réalisation de toutes actions en rapport à cet objet, notamment en direction du Design, de la Photographie , de l'Architecture et des Arts de la Mode.

L'organisation à cet effet de festivals , d'expositions temporaires in situ et hors les murs , d'une exposition permanente , de rencontres , de résidences d'artistes et d'opérations de médiation culturelle.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks sont valorisés au cout de revient. Ils sont , le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

En application de ce principe, la provision pour dépréciation du stock de catalogue s'élève à 440 k€ à fin décembre 2024, soit un taux de dépréciation égale à 80% de la valeur brute du stock catalogues.

Des contributions volontaires en nature ont été comptabilisé sur l'exercice , en respect du reglement ANC 2018-06. Elles sont valorisées par les entités donnatrices en fonction de leurs dons.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La Metropole Toulon Provence Méditerranée met à la disposition du centre d'Art de la Villa Noailles certains moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention annuelle. Ces moyens sont :

- Humains
- Biens immobiliers et mobiliers
- Frais de fonctionnement
- Opération "la culture vous transporte"

A la date d'arreté des comptes , la Metropole n'a pas transmis le montant de ces frais au titre de 2024.

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice.

Les états financiers de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité d'activité.

Règles et méthodes

Nous précisons que l'Association ne fait pas appel à la générosité du public.

1-Factures non parvenues

Un travail de régularisation a été effectué sur les fournisseurs débiteurs/créditeurs des exercices antérieurs.

Les postes 672 et 772 ont été mouvementé à cet effet.

2-Depuis le 01/01/2023, cinq agents de la fonction publique territoriale sont mis à disposition de l'Association par la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse (convention en date du 30/10/2023).

La charge supportée par la Villa Noailles s'est établi à 242 960.68 € pour l'année 2024. conformément à la convention.

3-L'exercice 2024 se solde par un déficit de 877 K€ contre un déficit de 659 K€ en 2023. Ces déficits résultent notamment de l'augmentation des charges liées aux programmations artistiques et culturelles de l'Association depuis la fin du COVID . Cette situation a engendré une dette nette fournisseurs cumulée s'élevant au 31 décembre 2024 à 2 595 491 € hors provisions présentant une antériorité importante.

Cette dette est en cours d'apurement dont 1 216 024 € a été réglée au 30 juin 2025.

Afin de rétablir une situation financière excédentaire et permettre l'apurement de la dette fournisseurs, l'Association a envisagé de nombreuses actions sur l'exercice 2025 (approuvées par l'Assemblée Générale de l'Association du 02 juillet 2025 en présence des financeurs publics) :

- Un plan d'apurement de la dette fournisseurs sur une durée maximale de 36 mois
- Une réflexion autour refonte de la gouvernance de l'Association Villa Noailles
- Une réduction des charges d'exploitation en supprimant notamment de sa programmation annuelle plusieurs actions et expositions ;
- Une augmentation de recettes via la mise en place d'une :
 - billetterie pour les visites à la Villa Noailles,
 - maintien et recherche accrue de nouveaux financeurs privés et publics

L'ensemble de ces actions permettent le maintien de l'accompagnement financier des partenaires publics pour l'exercice 2025.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	595			595
Immobilisations incorporelles	595			595
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	578 421			578 421
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	273 908			273 908
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 414	930		35 344
- Installations générales, agencements aménagements divers	153 647	4 580		158 227
- Matériel de transport	1 500			1 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 449 858	6 643		1 501 882
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 491 749	12 152		2 549 282
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 166			3 166
- Prêts et autres immobilisations financières	15 840			24 370
Immobilisations financières	19 006			27 536
ACTIF IMMOBILISE	2 511 350	12 152		2 577 413

Immobilisations corporelles

Conformément au règlement ANC n°2009-17, les dons d'œuvres d'art sont comptabilisés à l'actif immobilisé en contrepartie du compte 1025 « Fonds associatifs ». Le montant de ces dons d'œuvres d'arts s'élève à 586 K€ au 31 décembre 2024. A noter que ce montant avait été complété par l'évaluation d'une collection mode sur la période 1986-2019 à 561 900.00€.

L'avis n°2009-17 du CNC apporte une précision importante concernant le traitement comptable des œuvres d'arts : seules les œuvres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable sont comptabilisés à l'actif. Ces œuvres acquises à titre gratuit sont alors évaluées et comptabilisées selon l'une des valeurs suivantes (Prix d'acquisition par le donateur, prix de marché, valeur d'assurance chez le donateur, prix d'expertise à la date de donation réactualisé pour tenir compte des frais de restauration des œuvres). La valeur de ces actifs à la clôture de l'exercice est régulièrement corroborée par une évaluation réalisée par un expert externe.

Ces articles de la collection proviennent des dons des artistes participants à ce Festival International de la Mode couvrant la période de 1986 à 2019. Cette collection a fait l'objet en Novembre 2023 d'un inventaire descriptif et d'une estimation à sa valeur vénale pour le monant comptabilisé par un expert inscrit auprès de la Confédération Européenne des Experts d'Art dans la spécialité "Vintage Mode et

Notes sur le bilan

Accessoire". Cette collection est par ailleurs couverte pour ce meme montant auprès de l'assureur de l'Association.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	127 062	19 281		146 342
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	211 656	25 315		236 970
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 814	2 486		29 299
- Installations générales, agencements aménagements divers	128 147	11 167		139 314
- Matériel de transport	513	300		813
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 950	26 725		306 676
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	774 142	85 273		859 415
ACTIF IMMOBILISE	774 142	85 273		859 415

Les œuvres d'art qui sont inscrit à l'actif dans un sous-compte des « autres immobilisations corporelles » ne sont pas amorties.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 270 671 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	24 370		24 370
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 246 301	1 246 301	
Charges constatées d'avance			
Total	1 270 671	1 246 301	24 370
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir ijss	5 200
Par partenaires privés	32 000
Par partenaires privés 2024	126 207
Par asb	321 000
Total	484 407

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	335 211	104 504		439 715
Créances et Valeurs mobilières	29 231	42 970		72 201
Total	364 442	147 474		511 916
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		147 474		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	970 337				970 337
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-658 719		-658 719	
Report à Nouveau	-849 440			658 719	-1 508 159
Excédent ou déficit de l'exercice	-658 719	658 719		877 478	-877 478
Situation nette	-537 822			877 478	-1 415 300
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	230 017			21 749	208 268
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-307 805			899 227	-1 207 032

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 515 836 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	297 251	297 251		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 398 909	3 398 909		
Dettes fiscales et sociales	236 497	236 497		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	384 000	384 000		
Produits constatés d'avance	199 180	199 180		
Total	4 515 836	4 515 836		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	587 190
Provision cp	75 249
Provision charges s/cp	32 863
Charges a payer artiste auteur	1 766
Etat cap-taxes s/ les salaires	3 434
Contribution conv. formation prof	14 777
Total	715 278

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	199 180		
Total	199 180		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Abandon de créance	80 000
Autres engagements donnés	80 000
Total	80 000

Engagement hors bilan

- engagement donné : sur l'exercice clos au 31/12/2022 l'Association Villa Noailles a bénéficié d'un abandon de créance avec clause à meilleure fortune pour 80 000 euros.

Au 31/12/2024 la clause de retour à meilleure fortune n'a pas trouvé à s'appliquer.